

Processus Cirque

Un soutien aux autrices et auteurs de cirque en création

APPEL À PROJETS 2019

La SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, lance pour la sixième année un appel à projet national de soutien à la recherche et au développement d'œuvres de cirque. Ce dispositif prend la forme d'une aide au projet, pour les autrices et auteurs dans une démarche d'écriture circassienne innovante.

Processus Cirque, est une aide en plusieurs temps :

- **6 aides financières** de la SACD pour la recherche et l'écriture.
- **Une visibilité professionnelle du projet** en cours de création, dans le cadre d'un ou plusieurs temps forts à L'Académie Fratellini et chez d'autres lieux partenaires. Il pourra s'agir d'une restitution du travail en cours, témoignant de la démarche de création, ou la présentation du futur spectacle ou d'un extrait (sous réserve des contraintes de faisabilité technique, budgétaire et calendaire des projets lauréats et des partenaires).



LES OBJECTIFS

Soutenir le processus de recherche, de conception et de création d'œuvres portées par des autrices et auteurs de cirque, affirmant clairement leur appartenance à la discipline cirque et inscrits dans une démarche de renouvellement des disciplines et de la pratique des arts du cirque.

Mettre en lumière, pour les professionnels et le grand public, la vitalité, la diversité et l'innovation des écritures circassiennes.

Questionner le cirque, repérer et accompagner les autrices et les auteurs, qu'ils soient émergents ou non, qu'ils aient signé ou non un grand nombre de créations, pour mieux **favoriser le renouvellement des écritures de cirque contemporain**.

SÉLECTION

La sélection des projets s'effectue lors d'une commission unique au printemps, réunissant un comité d'autrices et auteurs de cirque, de responsables de structures (Pôles cirque, scènes nationales ou conventionnées) ainsi que la direction de L'Académie Fratellini. Ensemble, les membres du jury retiennent 6 projets, au regard de leur intérêt artistique. *Une attention particulière sera portée au potentiel des projets à contribuer au renouvellement du cirque, par l'innovation des pratiques, des disciplines, des agrès ou des rapports au public.*

LES MODALITÉS POUR CONCOURIR

Le porteur de projet doit être représenté par une compagnie de cirque professionnelle.

Les demandes concernent des œuvres originales de cirque, en conception et/ou en cours de création (les œuvres déjà créées et les adaptations ne sont pas éligibles), basées sur un travail d'écriture de cirque (textuel ou non textuel).

Les droits d'auteur relatifs aux exploitations concernées doivent faire l'objet d'une perception effective dans les conditions en vigueur. La SACD s'assure du respect de ces conditions.

Le soutien Processus Cirque ne peut pas être obtenu plus de deux fois par un même auteur, avec un intervalle minimum de cinq ans.

LES CONDITIONS

Versement de l'aide à l'écriture :

La SACD verse une aide au processus de recherche et développement de **8 300 euros** aux projets retenus. Une convention de partenariat sera établie avec la compagnie lauréate. L'aide sera versée en deux fois et sera destinée aux autrices et auteurs du projet.

Le producteur respecte la législation et la réglementation applicable au spectacle vivant, notamment les conditions générales et particulières de perception de la SACD et les conventions collectives.



Présentation dans le cadre d'un temps fort « Autrices et Auteurs de cirque » :

Les lauréats seront invités à L'Académie Fratellini fin janvier 2020 pour les Journées Processus Cirque, temps fort dédié aux auteurs et aux écritures innovantes de cirque. Ces Journées accueilleront à la fois les lauréats 2019, qui pourront présenter leur projet en construction lors d'une rencontre ouverte aux professionnels et les lauréats 2018, qui présenteront leur spectacle à L'Académie Fratellini ou chez ses partenaires territoriaux.

Les Journées Processus Cirque sont un temps fort à destination des professionnels du secteur comme du tout public.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront impérativement déposées en ligne via le [portail des soutiens](#) de la SACD.

Un dossier artistique vous est demandé, comprenant :

- Une lettre de l'auteur à l'attention du jury, présentant l'originalité de sa démarche. Cette lettre doit mettre en avant le caractère innovant de l'écriture proposée et son application dans le projet présenté (une page maximum). **Une attention particulière sera portée à ce document.**
- Une présentation du projet ;
- L'historique et la présentation de la compagnie ;
- Les partenaires du projet ;

Vous pouvez éventuellement joindre, de façon facultative, d'autres documents de présentation comme des éléments de texte ou storyboard, un calendrier des étapes de travail, un budget prévisionnel de recherche et de création. Pour les documents audio et vidéo, indiquer le lien.

**Date limite de dépôt des dossiers :
Mardi 30 avril 2019**

LES RESULTATS

Le jury se réunira fin **mai 2018**.

Les résultats seront annoncés **courant juin par mail et sur le [portail des soutiens](#)**.

L'Académie Fratellini et la SACD veilleront au respect des règles de déontologie, évitant tout conflit d'intérêt dans l'attribution des aides. Les décisions du jury ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le jury a toute souveraineté de jugement.

ORGANISATION

Pour la SACD (Action Culturelle)

Françoise Loubet : francoise.loubet@sacd.fr

Ninon Bresson-Paris : ninon.bresson-paris@sacd.fr

Pour L'Académie Fratellini :

Clément Dallex Mabile : clement.dallex-mabile@academie-fratellini.com

Crédit Photo :

Page 1 à droite : © Jerome Vila

Page 1 à gauche et page 2 : © Alain Richard